

Violences sexuelles et sexistes, harcèlement sexuel au travail...

L'Éducation nationale doit prendre ses responsabilités !

- ◆ **68 % des personnels** de l'Éducation nationale sont des femmes.
- ◆ **Une femme sur trois** est victime de harcèlement sexuel au travail au cours de sa vie.
- ◆ **Toutes les six minutes**, une femme subit un viol ou une tentative de viol.

À l'heure où la lutte contre les féminicides et où les Violences Sexistes et Sexuelles sont dénoncées dans tous les domaines de la société, le ministère de l'Éducation nationale ne peut plus mener une politique de l'autruche. Le ministre de l'Éducation nationale est directement responsable de la santé et de la sécurité des personnels qui travaillent dans son administration. Il doit mettre en œuvre sans délai une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes, comme l'exigent les textes réglementaires (Accord Égalité et circulaire du 9 mars 2018).

Trop souvent, nos organisations syndicales (FSU, CGT éducation, SUD éducation) sont sollicitées par des collègues enseignantes, AED, CPE, infirmières... qui ont subi ou qui subissent des actes sexistes et des agressions sexuelles. Dans la plupart des cas, les collègues qui les dénoncent n'obtiennent ni réponse, ni protection de leur hiérarchie. Par son silence, l'Éducation nationale garantit l'omerta et l'impunité aux agresseurs.

Les procédures prévues par l'accord Égalité et la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction Publique sont rarement appliquées dans l'Éducation nationale. Dans les académies, les personnels désigné·e·s pour être référent·e "Égalité Femmes/Hommes" ne sont pas formé·e·s sur ces problématiques, cette mission est régulièrement supplantée par toutes les autres missions qu'ils et elles ont en charge. Face à l'absence de cellule de veille dédiée, les victimes sont trop souvent reçues par des supérieurs hiérarchiques et DRH.



Avec un médecin de prévention pour vingt-mille agent·e·s et des suppressions de postes toujours plus importantes chez les personnels administratifs, sociaux et de santé, l'Éducation nationale ne se donne pas les moyens de lutter sérieusement contre les violences faites aux femmes. Le silence de l'administration génère une souffrance supplémentaire chez les victimes et les conduit à multiplier les arrêts maladie ou à demander leur mutation afin de ne plus côtoyer leur agresseur.

Il est nécessaire, il est urgent, de libérer la parole des victimes pour briser ce mécanisme d'oppression des femmes, qui sont toujours placées dans une situation d'inégalité au travail : salaires moins élevés que leurs collègues masculins, temps partiels imposés, pensions plus faibles



Nous exigeons

- ◆ Une véritable campagne de prévention et de formation pour tous les personnels
- ◆ **La nomination d'un·e référent·e Égalité Femme/Homme à temps plein** pour chaque département
- ◆ **Un bilan annuel des référent·e·s par académie** et des différentes cellules d'écoute annexé au bilan social présenté dans les CT
- ◆ **Des mesures effectives de protection des victimes** avec une protection fonctionnelle renforcée et des mesures conservatoires
- ◆ **Que des procédures disciplinaires en vue de sanctionner les agresseurs soient engagées** indépendamment de plaintes pénales, comme le prévoit la loi, avec la diffusion d'un guide des procédures disciplinaires en cas de signalement d'agression